



À l'initiative de la Région Grand Est et en partenariat avec la Banque des Territoires, le Conseil Départemental de la Meuse et l'ensemble des intercommunalités du département se sont unis dans le cadre d'un fonds d'aides à destination des entreprises et des associations avec un objectif clair : ne laisser aucune structure économique sans accompagnement financier.

Pour la Meuse, ce sont près d'1,5 M€ qui sont immédiatement injectés pour soutenir l'économie locale dans cette crise sanitaire, en complément des autres dispositifs déployés par l'État et la Région Grand Est.

Qui peut en bénéficier ?

Les indépendants, entreprises et associations dont une part significative de l'activité (50%) est affectée par la crise

- **Entrepreneurs, micro-entrepreneurs entreprises, de moins de 10 ETP**, enregistrant une perte de 50 % ou plus du chiffre d'affaires au cours du mois de mars ou sur les 60 jours précédant le dépôt de la demande
- **Associations de moins de 20 ETP avec au moins 1 salarié** enregistrant une perte de 50 % ou plus du chiffre d'affaires au cours du mois de mars ou sur les 60 jours précédant le dépôt de la demande), avec moins de 500 000 € de réserve associative (activités visées sur le site Grand Est).

Sous quelle forme ?

Seuils et financement proposés, accessibles sous forme d'avance remboursable sans intérêt ni garantie

- **Soutien de base** : déterminé sur la base de besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité, exclusion faite des dépenses éligibles aux mesure État de report/annulation de charges
 - Entreprises : 5 000 € à 10 000 €
 - Associations : 5 000 € à 30 000 €
- **Prime à l'activité dans les secteurs indispensables** : chaîne agricole et agro-alimentaire et produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique
 - Forfait par salarié en activité : 500 €

Quelles modalités de versement et remboursement ?

- Versement à 100% dès acceptation
- Remboursement avec différé de 1 an (éventuellement renouvelable, si la situation financière du bénéficiaire le justifie), sur 2 ans, par semestre

Toutes les informations sur : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance.

Effectuez votre demande sur : resistance.grandest.fr

**Pour tout renseignement : contactez
votre Communauté de Communes
ou
Stéphane LAGNEL - Meuse ATTRACTIVITE
Tél : 03 29 45 77 55 stephane.lagnel@meuse.fr**

Fonds « RESISTANCE »

Soutenir Petites Entreprises et Associations

Financé par :



En partenariat avec :

